Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie Montpellier

direction des services départementaux de l'éducation nationale Hérault

éducation nationale

Montpellier, le 27 mai 2016

L'Inspectrice d'Académie
Directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Hérault

à

Mesdames et Messieurs
les personnels enseignants du 1er degré
du département de l'Hérault
pour attribution

Mesdames et Messieurs
les inspecteurs de l'Education nationale
chargés d'une circonscription du 1er degré
pour information

POUR DIFFUSION A L'ENSEMBLE DES PERSONNELS

Direction académique des services de l'Education Nationale de l'HERAULT

IEN-A

Dossier suivi par
Olivier BOST

Téléphone

04-67-91-52-07

Courriel
sophie.villecourt@ac-montpellier.fr

DSDEN de l'Hérault
31, rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier
cedex 2

OBJET : Appel à candidatures sur les supports de professeurs des écoles-maîtres formateurs vacants après mouvement.

PJ : Annexe : fiche de renseignement.

A l'issue du mouvement départemental 2016 des enseignants du premier degré de l'Hérault, et compte tenu du nombre important de professeurs des écoles stagiaires (PES) issus du CRPE 2016, des supports de PEMF pourraient être à pourvoir **à titre provisoire** au niveau départemental.

Pour l'année 2016-2017, les enseignants intéressés et titulaires d'un CAFIPEMF avec ou sans option peuvent postuler pour **l'exercice de la fonction de PEMF sur leur école d'affectation**. Le PEMF consacre deux demi-journées par semaine auxquelles s'ajoute une demi-journée supplémentaire toutes les quatre semaines. 216h sur l'année sont ainsi employées à la formation.

Les candidatures devront être adressées sous couvert de votre IEN au plus tard le 6 juin 2016, délai de rigueur, à l'IEN-A. Toute candidature devra impérativement être composée de la fiche de renseignements (annexe), d'un curriculum vitae et d'une lettre de motivation.

Les enseignants ayant déjà été retenus pour assurer cette mission de PEMF à titre provisoire en 2015 – 2016 seront prioritairement reconduits.

Les candidats retenus seront informés le 17 juin, par l'IEN-A, et seront invités à participer à la réunion des DEA et PEMF dont la date leur sera précisée ultérieurement.

L'Inspectrice d'Académie

Anne-Marie FILHO